



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

### **Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe**

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

**Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO**

**Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-33-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 16/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

### **DELIBERATION N°33.06.2020**

**OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL – Avenant n°4 à la convention de location d'un terrain pour l'exploitation d'une Installation privée de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) au lieu-dit la Montagne.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La Commune met à la disposition de la société VALSUD, la parcelle de son domaine privé communal cadastrée A1390, d'une superficie de 53 Ha environ, pour l'exploitation d'une installation privée de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Dans le cadre de la réhabilitation progressive de ce site, la Ville souhaite d'ores et déjà débiter la mise en œuvre de projets agricole, de développement des énergies renouvelables et d'aménagements en faveur de la biodiversité locale.

A ce titre, un détachement de parcelle aura lieu prochainement afin que la Commune puisse disposer du foncier nécessaire à la réalisation de ses projets.

Un avenant à la convention de location est donc proposé à cet effet, sans affecter l'exploitation de l'installation privée de stockage de déchets non dangereux et préparer la réhabilitation du site, conformément à l'OAP vallon d'OI du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu** l'article L.212-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** les articles L.125-1 et L.125-1-2 et R.125-1 à R.125-8-5 du Code de l'Environnement,  
**Vu** le projet d'avenant n°4 à la convention du 25 mars 1988 et après avoir pris connaissance des éléments de l'étude d'impact relatifs à l'état du sol et du sous-sol présentés par VALSUD,  
**Après en avoir délibéré,**

**A LA MAJORITE – 3 contre (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)**

**APPROUVE** l'avenant n° 4 de la convention ci-annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

 Le Maire,  
  
André MOLINO